

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 6

Votants : 6

L'an deux mil vingt deux

Le 19 juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/07/2022

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jérôme VRAY, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, conseillers municipaux.

Excusée : Mme Cindy CHARLES, Mme Annick MAISSE, conseillères

Absent : Mr Jean-Baptiste WILLAUME, conseiller

Secrétaire de séance : Mme Vanessa ZIGLER DESTOUR

Objet : Tarif cantine 2022-2023

Madame le Maire informe les membres du conseil Municipal, qu'en accord avec la commission de fonctionnement du RPI, et l'ensemble du RPI, la proposition de facturation du repas est de 4.10€ TTC (prix coutant) par enfant dès le 1^{er} septembre 2022. Le fournisseur des repas reste la société Coralys pour l'ensemble du RPI.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau coût.

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
CERTIFIE CONFORME
Fait à ROCHE, le 20 juillet 2022**

La secrétaire de séance
Vanessa ZIEGLER DESTOUR



Le Maire
Christelle MASSON

